

Image not found or type unknown



Demande de congés sans soldes

Par **coco**es, le **02/07/2009** à **22:23**

Bonjour, rnje suis en arêt maladie pour 2 mois, je reprends donc début septembre, nous avons convenus avec ma responsable qu'il serait souhaitable que je fasse un break afin que je revienne vraiment "en forme" (je vous passe les détails c'est une question de santé bien sûr) je veux donc lui demander un congé sans solde de 6 mois, fin août par courrier avant ma reprise du 6 septembre afin que cela s'enchaîne, est-ce légale ou doi-je y retourner ? D'avance merci !